

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2022

PLFSS POUR 2023 - (N° 274)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS767

présenté par

Mme Garin, M. Peytavie, Mme Rousseau, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh,
Mme Chatelain, M. Fournier, M. Iordanoff, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoës, M. Lucas,
Mme Pasquini, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché,
Mme Taillé-Polian et M. Thierry

ARTICLE 17

Compléter l'alinéa 4 par la phrase suivante :

« Ces rendez-vous de prévention doivent aussi être le lieu de repérage des violences sexistes et sexuelles. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le 21 sept 2022, un an après le lancement de la commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants (CIIVISE), Mme Charlotte Caubel, Secrétaire d'État chargée de l'enfance, a indiqué son souhait de systématiser le repérage des violences sexuelles sur les enfants. Cet amendement vise à mettre en œuvre cette proposition. La Haute Autorité de Santé préconise que les professionnels de santé soient les professionnels de premier recours pour les victimes de violences.